



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5030081

N/REF : 18/11/2024 17H41 C:002640 I:04009
V/REF : E59922
V/Email reçu le Lundi 18/11/2024 a 17H41

SELON DEVIS N° 4100012

V/REF.IMM. ALH-2035

IMMEUBLE : ANDRE CHENIER

47 a 73, RUE ANDRE CHENIER

2 a 16, RUE HENRI GORMAND

69120 VAULX EN VELIN

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 27 Mars 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 12 RUE HENRI GORMAND - PC PARKING EXTERIEUR

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4100012 du 17/10/2024 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme E. ARNOLD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

NOTRE INTERVENTION DU 05/03/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
4100012 CONCERNANT LA FOURNITURE ET LA POSE DE DEUX TETES DE MATS
MANQUANTES AVEC LA MISE EN PLACE D'UN CAMION NACELLE ET D'UNE EQUIPE DE
DEUX PERSONNES AFIN DE REALISER L'INTERVENTION EN TOUTE SECURITE AU
VU DE LA HAUTEUR DES MATS
IL A EGALEMENT ETE PREVU LA REPRISE DES LIAISONS R02V 3G1,5MM2 SITUEES
DANS CHACUN DES DEUX MATS CAR ELLES ONT ETE ARRACHEES

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 27/03/25 a 10H24 Mme E. ARNOLD

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
8,00	EL1200-H.MO reprise alim.et pose lumina.	35,20	281,60
20,00	EL1425-FP.Convect.élec.R02V 3G 1,52&2,52	3,70	74,00
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U.	HT
1,00	Mise a disposition camion nacelle	294,00	294,00
2,00	Fourni Tete de mat THORN ISARO PRO LED	629,50	1259,00

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5030081

TOTAL H.T.	1908,60
T.V.A. a 10,00%	190,86
TOTAL T.T.C.En EURO	2099,46

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

**BON DE
COMMANDE**

Référence à rappeler
Commande N°E59922
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

1811-1741

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Elodie ARNOLD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Prestation Parties Communes

Travaux : ND - HP 2035 - TEMP 240675 - CHUTE LAMPADAIRE, à réaliser entre le 23/12/2024 et le 31/12/2024

Votre contact : DJAHIDA BOUKHALFA (0629889490)

ANDRE CHENIER (ALH 2035 0006 0012)
12 rue Henri Gormand
69120 VAULX EN VELIN

	H.T. (€)	Quantité	Montant HT(€)	Taux TVA
ELF - .Electricite Travaux selon devis N° 4100012 pour LA FOURNITURE ET POSE DE DEUX TETES DE MATS MANQUANTES ALH / 2035 ANDRE CHENIER - 12 rue Henri Gormand 69120 VAULX EN VELIN	1908,60	1,00	1908,60	10,00 %

Virement CE
30 jours réception fact. (*)
(*) Sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT (10,00)	1908,60 €
Total TVA 10,00 %	190,86 €
Total HT	1908,60 €
Total TTC	2099,46 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail.

Il s'engage également à :

- ☞ Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- ☞ Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de prévention
- ☞ Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- ☞ Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- ☞ Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- ☞ Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- ☞ Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- ☞ Respecter les interdictions de fumer
- ☞ Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- ☞ Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR

Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés.

En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer i Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut, l'ordonnateur de la commande.